



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1606

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Limonest

objet : Ilot de la Plancha - Réalisation des voiries et espaces publics - Bilan de la concertation préalable

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Grivel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1606**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Ilot de la Plancha - Réalisation des voiries et espaces publics - Bilan de la concertation préalable**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Limonest - Îlot de la Plancha fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Le contexte

L'Îlot de la Plancha est un tènement d'environ 1 hectare situé au cœur du centre-bourg de Limonest. La Commune de Limonest et la Métropole de Lyon, propriétaires de ce tènement, souhaitent mener une opération de restructuration urbaine dans un contexte de relocalisation d'une partie des équipements du site (bibliothèque, école de musique) dans le futur pôle culturel municipal (hors site).

II - Les objectifs

Le projet vise à revitaliser et développer le centre-bourg de Limonest, en valorisant le caractère villageois et ses qualités patrimoniales.

Les objectifs sont multiples :

- renforcer l'attrait commercial du centre-bourg,
- intégrer une nouvelle offre multifonctions, de logements, commerces, services,
- préserver les capacités de stationnement public,
- améliorer les espaces piétonniers et les espaces verts de proximité,
- affirmer la rue de Doncaster comme une voie publique du centre-bourg,
- préserver le bâti remarquable et l'harmonie du tissu urbain traditionnel.

III - L'opération d'aménagement**1° - Le programme de construction :**

Il s'agit de développer un programme de 5 500 mètres carrés de surface de plancher (SP) au travers d'opérations de réhabilitation du bâti existant, de démolition-reconstruction et de changement de destination permettant de proposer :

- du logement dont une partie en accession et une partie en location sociale (30 %),
- une maison médicale regroupant des professionnels de santé,
- un renforcement de l'offre commerciale de proximité.

2° - Le programme d'espaces publics :

Ce programme de construction sera accompagné de la réalisation de nouveaux espaces publics qui offriront de nouveaux lieux de cheminement (mail piéton, trottoirs aménagés pour des dessertes plus aisées, etc.). La rue de Doncaster sera requalifiée sur l'ensemble de son linéaire. Le ruisseau de Rochecardon sera redécouvert dans un espace paysager qui sera modelé pour accueillir les eaux pluviales. Une nouvelle aire de jeux sera réalisée à proximité de l'entrée de la salle des fêtes.

L'ensemble des infrastructures sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique à intervenir entre la Commune de Limonest et la Métropole.

IV - La concertation préalable

Par arrêté n° 2016-05-24-R-0408 du 24 mai 2016, la Métropole a arrêté les objectifs, le périmètre, les modalités et la durée de la concertation préalable à l'aménagement des voiries et espaces publics, en application des articles L 103-2 à L 103-6 et R 103-1 à R 103-3 du code de l'urbanisme.

La concertation préalable s'est déroulée du 30 mai au 30 juin 2016. Un dossier de concertation a été mis à la disposition du public à la mairie de Limonest et à l'Hôtel de la Métropole aux heures habituelles d'ouverture.

Le périmètre de concertation était délimité par :

- l'avenue du Général de Gaulle,
- la route de Saint Didier,
- la rue de Doncaster,
- la place Decurel.

Le dossier de concertation mis à disposition du public comprenait :

- l'arrêté n° 2016-05-24-R-0408 du 24 mai 2016,
- un plan de situation,
- un plan du périmètre de la concertation,
- une notice explicative des objectifs et enjeux du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Les cahiers mis à disposition du public à la mairie de Limonest et à l'Hôtel de la Métropole n'ont recueilli qu'une seule observation. Les aménagements prévus dans le cadre du projet de l'Îlot de la Plancha et les aménagements connexes prévus par la Commune en matière de stationnement pour la salle des fêtes permettent de prendre en compte la remarque émise dans le registre relative à la crainte de manque de stationnement lors de certaines manifestations à la salle des fêtes.

La concertation préalable ne fait ressortir aucun élément de nature à entraîner une modification des objectifs poursuivis par ce projet ou à remettre en cause la réalisation du projet.

Il est donc proposé au Conseil de prendre acte du bilan de la concertation préalable à la réalisation des voiries et espaces publics de l'Îlot de la Plancha à Limonest ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de la concertation préalable à l'aménagement des voiries et espaces publics de l'îlot de la Plancha à Limonest.

2° - Décide de la poursuite du projet selon les objectifs et les principes d'aménagement tels qu'ils ont été arrêtés après la concertation.

3° - Clôt la concertation préalable.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.